

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 13 MAI 2026

Afférents au Comité Syndical	179
En exercice	179
Dont Collège de l'assainissement non collectif	141
Dont Collège de l'assainissement collectif	02
Qui ont pris part à la délibération	74
Date de la convocation	
7 mai 2026	

L'an deux mille vingt-six

et le 13 mai

à 19 heures 00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Christophe MANCEAUX, Président

Nombre de Membres présents : Collège Affaires Communes : 100, Collège Assainissement non Collectif : 72, Collège Assainissement Collectif : 02, Collège Eau Potable : 24.

Pouvoirs : collège affaires communes : 01, collège assainissement non collectif : 00, collège assainissement collectif : 00, collège eau potable : 00.

Monsieur Mathieu TRISTANT est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Date d'affichage
7 mai 2026

**DESIGNATION DES MEMBRES CONSEIL D'EXPLOITATION
DE LA REGIE ASSAINISSEMENT**

Objet de la Délibération

**DESIGNATION DES
MEMBRES
CONSEIL
D'EXPLOITATION
DE LA REGIE
ASSAINISSEMENT**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2221-14 et R. 2221-5,

Vu les statuts de la Régie Assainissement du Syndicat du Sud Est,

Considérant que les membres du Conseil d'exploitation de la Régie sont désignés pour une durée ne pouvant excéder la limite de la durée du mandat syndical.

Considérant que le Conseil d'exploitation de la régie assainissement comporte un Collège « assainissement non collectif » et un Collège « assainissement collectif ».

Considérant que chacun de ces collèges est constitué de 5 membres désignés par le Comité syndical selon la répartition suivante :

- 3 membres du Comité syndical (dont le Président et 2 membres du Collège correspondant du Comité syndical) ;
- 1 personne qualifiée extérieure à la Régie ;
- 1 représentant du personnel de la Régie.

Sur proposition du Président, le Comité syndical désigne pour :

Le Collège « assainissement non collectif » :

Membres titulaires

Monsieur le Président : **Christophe MANCEAUX**

Monsieur : **Francis CHAUMONT**

Monsieur : **Robert HAAS**

Membre choisi parmi les usagers ou représentants d'usagers de la Régie
Madame Aurélie GINGEMBRE

Membre du Conseil d'Exploitation choisi parmi les personnels de la Régie :
Madame Emilie MORLET

Le Collège « assainissement collectif » :

Membres titulaires

Monsieur le Président : **Christophe MANCEAUX**

Monsieur **Dominique DANJOU**

Monsieur **Dominique ROMEDENNE**

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 008-240800912-20260513-C202625-DE

VOTE :

POUR : 74

CONTRE : 00

ABSTENTIONS : 00

**DELIBERATION
N° 2026-25**

Membre choisi parmi les usagers ou représentants d'usagers de la Régie
Monsieur Guy BOIZET

Membre du Conseil d'Exploitation choisi parmi les personnels de la Régie :
Madame Emilie MORLET

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Christophe MANCEAUX



après dépôt en Sous
Préfecture

Le : 28.05.2026

et publication ou
notification

du 28.05.2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 008-240800912-20260513-C202625-DE